

Bachelier en enseignement section 3 français et éducation culturelle et artistique

| | | |
|---|---------------------------|---|
| HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE | | |
| Tél : +32 (0) 67 55 47 37 | Fax : +32 (0) 67 55 47 38 | Mail : edu-braine@helha.be |
| HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT | | |
| Tél : +32 (0) 69 67 21 00 | Fax : +32 (0) 69 67 21 05 | Mail : edu-leuze@helha.be |
| HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL | | |
| Tél : +32 (0) 71 43 82 11 | Fax : +32 (0) 71 47 28 19 | Mail : edu-loerval@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| RC3201 Developper des activités interdisciplinaires | | | |
|---|--|-----------------|-------------|
| Ancien Code | PERC3B21DEVAI | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ ECB3210 | | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 5 C | Volume horaire | 75 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <u>HELHa Braine-le-Comte</u> (<u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Séverine MULLER (mullers@helha.be) <u>HELHa Loverval</u> () | | |
| Coefficient de pondération | 50 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de concevoir et évaluer des séquences d'apprentissage visant à intégrer la dimension disciplinaire et interdisciplinaire liée aux diverses mineures de la section. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de situer dans le temps et dans l'espace les grands courants et mouvements littéraires et artistiques ainsi que les genres abordés.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

- 3.1.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Acquis d'apprentissage visés

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit et/ou oralement de :

1. Concevoir et justifier des dispositifs interdisciplinaires liés aux diverses mineures de la section.

2. Caractériser les grands courants artistiques du XVIII^e siècle au XX/XXI^e siècle. Caractériser et situer (temps, lieu, courant) les œuvres et les auteurs majeurs.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERC3B21DEVAIA Développer des activités interdisciplinaires 75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERC3B21DEVAIA Développer des activités interdisciplinaires 50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 français et éducation culturelle et artistique

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél : +32 (0) 69 67 21 00

Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Développer des activités interdisciplinaires | | | |
|---|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | 22_PERC3B21DEVAIA | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | ZECB3211 | | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 5 C | Volume horaire | 75 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Séverine MULLER (mullers@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 50 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de concevoir et évaluer des séquences d'apprentissage visant à intégrer la dimension disciplinaire et interdisciplinaire liée aux diverses mineures de la section.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de situer dans le temps et dans l'espace les grands courants et mouvements littéraires et artistiques ainsi que les genres abordés.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

AAT5 : Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche. Adapter ses gestes professionnels en conséquence.

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit et/ou oralement de :

1. Concevoir et justifier des dispositifs interdisciplinaires liés aux diverses mineures de la section.
2. Caractériser les grands courants artistiques et littéraires.

Caractériser et situer (temps, lieu, courant) les œuvres et les auteurs majeurs.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Liste non exhaustive de thématiques qui pourraient servir pour la création de dispositifs interdisciplinaires :

- Patrimoine littéraire et culturel
- Histoire de Belgique
- Productions picturales d'hier et d'aujourd'hui
- Figures de style
- Mythologie
- Bande dessinée
- Notions d'intertextualité, d'intericonicité et d'intersémioticité
- Autres thématiques/techniques liées à l'une ou l'autre mineure ou à l'une ou l'autre discipline d'enseignement comme l'écopoétique par exemple.

Démarches d'apprentissage

Au cours des séances se mêleront mises en situation, structurations théoriques, exercices et discussions méthodologiques. Une réflexion sur l'utilité des notions abordées dans cette UE sera menée.

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices et explications supplémentaires en fonction des besoins. Les étudiants sont encouragés à poser des questions à leurs enseignantes lors de chaque cours.

Sources et références

Socles de compétences et programmes.

Référentiel FRALA.

Références bibliographiques données au cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- le PPT posté sur connecteD;
- les documents distribués et exploités au cours;
- des compléments d'information, des lectures qui peuvent être déposés sur la plateforme connectED;
- des références bibliographiques données en contexte à titre d'information durant les séances de cours.

Attention, ces documents, seuls, ne suffisent pas à la maîtrise du cours: une bonne prise de notes en classe est indispensable!

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exo | 100 | | | Exo | 100 |

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).